

Sommaire des conditions spécifiques

RELATIVES À L'ACCEPTATION DES PAIEMENTS PAR CARTE POUR LE COMMERCE DE PRÉSENCE (BELGIQUE)

Version 06.2023

SUPLÉMENTS ET FRAIS	Coût de service	Moyens de paiement concernés
Supplément cartes commerciales¹ S'applique aux transactions réalisées avec des cartes commerciales (p. ex. cartes de société).	1,200 % (du montant de la transaction)	Visa/Visa Electron, Mastercard, Maestro, Visa Debit
Supplément transactions non-EEE¹ S'applique aux transactions réalisées avec des cartes émises en dehors et acceptées à l'intérieur de l'EEE et vice versa.	1,200 % (du montant de la transaction)	Visa/Visa Electron, Mastercard, Maestro, V PAY, Visa Debit
Supplément saisie manuelle des transactions S'applique aux transactions exécutées en conformité avec les procédures alternatives spécifiées dans les Conditions générales régissant l'acceptation des cartes.	Gratuit	Tous les moyens de paiement (VPAY, Maestro et Bancontact exclus)
Supplément livraison tardive Mis en compte pour les transactions livrées au système plus de 48 heures après leur exécution.	Gratuit	Tous les moyens de paiement
Supplément préautorisation Supplément intégrité pour les autorisation finales S'appliquent aux transactions qui sont reçues plus de quatre jours ouvrables après leur autorisation dans le système de Worldline, dont le montant/la devise d'autorisation ne correspond pas au montant/à la devise de la transaction livrée à Worldline ou qui sont annulées après l'autorisation finale.	0,050 % (min. EUR 0.01) 0,280 % (min. EUR 0.03) (du montant autorisé)	Mastercard Mastercard, Maestro
Traitement de rétrofacturations	EUR 30,00/ rétrofacturation	Tous les moyens de paiement
Garantie de conformité de gestion du compte client	EUR 60,00/an/ affiliation	

¹ Ces suppléments ne sont pas cumulés.

L'ensemble des frais indiqués s'entendent hors TVA.

Les coordonnées de votre interlocuteur local sont disponibles sous : worldline.com/merchant-services/contacts

